

insertion

emploi

DU PROGRAMME  
DÉPARTEMENTAL  
D'INSERTION (PDI) AU  
PROGRAMME DÉPARTEMENTAL  
D'INSERTION ET D'EMPLOI  
(PDIE)  
2018-2020



Depuis 2008, le Département, chef de file de l'action sociale, met en œuvre l'allocation du Revenu de Solidarité active (RSA), adossée à un parcours d'accompagnement, et coordonne la politique départementale d'insertion.

En partenariat avec tous les acteurs de l'emploi et de l'insertion du territoire, le Département entend saisir toutes les opportunités économiques offertes par la Métropole du Grand Paris pour relever le défi de l'emploi en faveur des habitants de la Seine-Saint-Denis.

C'est dans ce cadre que nous avons fait le choix d'une transformation de notre Programme Départemental d'Insertion (PDI) en Programme Départemental d'Insertion et d'Emploi (PDIE), afin de matérialiser notre engagement en faveur de l'insertion et de l'emploi.

Cette transformation, pour être réussie, doit faire l'objet d'un travail collectif ambitieux, pour continuer à innover et entrer dans une nouvelle dynamique pour l'emploi et l'insertion.

Avec le Programme Départemental d'Insertion et d'Emploi, nous sommes donc résolument tournés vers l'avenir de la Seine-Saint-Denis et de ses habitants.

**Stéphane Troussel,**  
Président du Département de la Seine-Saint-Denis

## LE PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION, UN ÉLÉMENT STRUCTURANT DE LA POLITIQUE DU DÉPARTEMENT

Le Département a construit son Programme Départemental d'Insertion (PDI) 2013-2017 autour de trois axes stratégiques :

- La place de l'économie marchande et de l'économie sociale et solidaire dans sa politique d'insertion ;
- La valorisation de la diversité des parcours d'insertion ;
- La consolidation du réseau des acteurs et le renouvellement de la gouvernance de la politique publique d'insertion.

Avec chaque année environ 5000 places de formation réparties dans 190 actions pour un budget total de 6,5 millions d'euros, l'offre du PDI est la traduction de la politique d'insertion et d'accès à l'emploi du Département. Elle est élaborée à l'issue d'un appel à projets annuel construit autour des parcours des publics et des opportunités d'emploi sur le territoire.

Quatre types d'actions sont proposés :

- des actions pour activer le potentiel des publics (levée des freins, mobilité)
- des actions autour de la préparation des projets des publics (actions de remobilisation et de remise à niveau, formations linguistiques, pré-qualifiantes et professionnalisantes)
- des actions permettant la mise en œuvre de ces projets (formations qualifiantes, actions d'accompagnement à la création d'entreprise)
- des actions d'accompagnement dans l'emploi.

Le Département souhaite mobiliser tous ses partenaires autour de l'objectif prioritaire d'accès à l'emploi pour les bénéficiaires du RSA et les jeunes.

Dans cet objectif, le Département a décidé de transformer son programme Départemental d'Insertion en Programme Départemental d'Insertion et d'Emploi pour la période 2018-2020.

## **VERS UN NOUVEAU PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION ET D'EMPLOI 2018-2020 (PDIE)**

Pour concrétiser cette priorité donnée à l'accès à l'emploi, le Département de la Seine-Saint-Denis s'est doté d'une nouvelle Direction de l'Emploi, de l'Insertion et de l'Attractivité Territoriale (DEIAT). Sa mission sera notamment d'élaborer et de mettre en œuvre dans une démarche partenariale le Programme Départemental d'Insertion et d'Emploi 2018-2020.

Au cœur du projet de PDIE et de la concertation proposée, on trouvera :

- la prise en compte des besoins en compétences des entreprises ;
- le développement des compétences des publics ;
- la qualification et la sécurisation des parcours ;
- la poursuite du développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) et des clauses sociales dans les marchés publics ;
- la large place faite à l'innovation et au numérique.

## **UNE CONCERTATION AMBITIEUSE POUR UN PDIE LARGEMENT PARTAGÉ**

Pour aboutir à ce PDIE largement partagé, le Département lance sa démarche de concertation.

Le 28 mars 2017 a eu lieu un comité de pilotage du Pacte Territorial d'Insertion (PTI), instance de gouvernance du PDI, en présence des partenaires du Département :

Etat, Pôle Emploi, CAF, Région, Chambre régionale de l'ESS, EPT, chambres consulaires, UDCCAS, PLIE, Inser'Eco et OPCALIA. Cette matinée a été l'occasion de présenter la démarche et d'associer chacun au lancement de la phase de consultation.

Elle sera suivie d'une large concertation des acteurs de la politique d'insertion départementale avec :

- **les acteurs institutionnels** : Des rencontres seront organisées entre le Département et ses principaux partenaires, signataires du PTI, pour définir des axes d'amélioration et des objectifs communs.

- **les acteurs de l'insertion et de l'emploi** : Un questionnaire sera envoyé aux acteurs de l'insertion du territoire afin de les consulter largement. Ces questionnaires s'accompagneront de rencontres et de groupes de travail. Pour enrichir les éléments tirés de cette première phase de consultation, le forum PDI du 12 mai 2017, sera l'occasion d'échanges directs entre le Département, les prescripteurs, les opérateurs du PDI et les allocataires du RSA.

- **les allocataires du RSA** : En complément, des entretiens seront réalisés avec des bénéficiaires du RSA et des stagiaires positionnés sur l'offre du PDI.

### **DIRECTION DE L'EMPLOI, DE L'INSERTION ET DE L'ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE (DEIAT)**

Issue de la fusion de la Direction du Développement économique et de l'emploi avec le Service de l'Insertion et de la Solidarité, la Direction de l'Emploi, de l'Insertion et de l'Attractivité Territoriale (DEIAT) doit permettre le rapprochement des entreprises et des publics en insertion, le décloisonnement des dispositifs pour ajouter à leur efficacité et la création d'actions innovantes en faveur des bénéficiaires du RSA, des jeunes et des demandeurs d'emploi de longue durée.

[www.seine-saint-denis.fr](http://www.seine-saint-denis.fr)

Partagez



#SSD93